PV DU CONSEIL MUNICIPAL du 20.03.2018 à 18 h 30

Présents : ACCABAT Magali, COUDERC Gérald, DUPUY Jean-Sébastien, GOURIOU Sylvie, JALABERT Valérie, LAURENT Marie, MEJEAN Max, MORENO Michel, ROUVEYROLLES Lionelle, SALLE LAGARDE Frédéric.

Absents excusés : SPORTELLI Christelle

Procurations :

Madame AFFITOU Ghislaine donne procuration à Monsieur SALLE-LAGARDE Frédéric
Monsieur BONY Fabrice donne procuration à Madame LAURENT Marie
Madame RAMBAL Jade donne procuration à Monsieur DUPUY Jean-Sébastien
Monsieur MAZEL Jérémy donne procuration à Monsieur MORENO Michel

Président de séance : Monsieur Frédéric SALLE-LAGARDE, Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Max MEJEAN, 1er adjoint

Auxiliaire de séance : Madame Magali NADAL

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h32.

Il propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Retrait du point « Marché de travaux Champs de foire et place de l'Ancienne Mairie Avenant N°1 », par manque de données chiffrées
- Ajout du point « Vote du taux des taxes communales 2018 », l'état 1259 notifiant les bases d'imposition des trois taxes locales venant d'être produit

Accepté à l'unanimité

1- **Approbation du compte de gestion 2017 de la Commune**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 de la Commue établi par le Trésorier de saint Chaptes. Il relate notamment les résultats suivants :

	RECETTES	DEPENSES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	1 531 574.89	1 172 120.40	359 454.49
INVESTISSEMENT	482 610.14	605 582.95	- 122 972.81

Le compte de gestion reprend également les résultats de clôture de la manière suivante :

	RESULTAT DE CLOTURE 2016	PART AFFECTE EXERCICE 2017	RESUTAT EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	381 408.76	364 289.76	359 454.49	376 573.049
INVESTISSEMENT	-116 789.76		-122 972.81	-239 762.57

Monsieur le Maire propose aux membres du CM d'approuver le compte de gestion 2017 de la Commune

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

2- Approbation du Compte administratif 2017 de la Commune

Les résultats du compte administratif 2017 de la Commune sont conformes aux résultats du compte de gestion 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote Pour : 12 (9 + 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

3- Vote du BP 2018 de la Commune et affectation du résultat

Monsieur le Maire présente une proposition de budget prenant en compte les observations relevées lors de la Commission des finances du 13 Mars 2018.

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint pour 1 793 823.74 €

L'équilibre de la section d'investissement est atteint pour 1 420 583.48 €

Compte tenu des RAR de 434 600 € en dépenses d'investissement et du résultat de clôture déficitaire de 239 762.57 €, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 674 362.57 €

Le budget reprend les résultats de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 376 573.49 €
  - Affectation à la section d'investissement au 1068 : 376 573.49 €
  - Report en recette de fonctionnement au 002 : 0.00 €

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

4- Approbation du compte de gestion 2017 AEP

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 AEP établi par le Trésorier de saint Chaptes. Il relate notamment les résultats suivants :

	RECETTES	DEPENSES	TOTAL
FONCTIONNEMENT	347 471.14	449 699.36	- 102 228.22
INVESTISSEMENT	667 574.33	97 410.58	570 163.75

Le compte de gestion reprend également les résultats de clôture de la manière suivante :

	RESULTAT DE CLOTURE 2016	PART AFFECTE EXERCICE 2017	RESUTAT EXERCICE 2017	RESULTAT DE CLOTURE 2017
FONCTIONNEMENT	269 334.09	107 501.04	-102 228.22	59 604.83
INVESTISSEMENT	91 498.96	0	570 163.75	661 662.71

Monsieur le Maire propose aux membres du CM d'approuver le compte de gestion 2017 de la Commune

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

5- Approbation du Compte administratif 2017 AEP

Les résultats du compte administratif 2017 AEP sont conformes aux résultats du compte de gestion 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Vote Pour : 12 (9 + 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

6- Vote du BP 2018 AEP et affectation du résultat

Monsieur le Maire présente une proposition de budget prenant en compte les observations relevées lors de la Commission des finances du 13 mars 2018.

L'équilibre de la section de fonctionnement est atteint pour 402 800 €

En section d'investissement, il est proposé de voté comme suit :

- 806 600 € en dépenses
- 1 057 762.71 € en recettes

Compte tenu des RAR de 660 000 € en dépenses d'investissement et du résultat de clôture de 661 662.71 €, il n'y a pas d'obligation d'affectation au 1068 en section d'investissement.

Le budget reprend les résultats de la façon suivante :

- Excédent de fonctionnement : 59 604.83 €
  - Affectation à la section d'investissement au 1068 : 0.00 €
  - Report en recette de fonctionnement au 002 : 59 604.84 €

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

7- Marché de travaux RD 186 –avenant au lot 2 réseaux humides

Lors de l'élaboration du marché de travaux sur la Rd 186 deux lots ont été constitués. Le lot 1 Voirie dont les dépenses sont affectées ont budget Communal et le lot 2 intitulés réseaux humides dont les dépenses sont affectées au budget Eau et Assainissement. Or dans les travaux réseaux humides sont inclus les travaux sur le réseau pluvial. Ces travaux ne concernent pas le budget eau et assainissement, il faut donc les sortir du lot N°2 et les ajouter au lot n°1.

Ainsi il est proposé de signer l'avenant n°1 au lot 2 au motif suivant : retrait des travaux sur le réseau pluvial pour un montant de -55 382.40 € TTC portant le montant du marché sur les réseaux eau et assainissement de 270 250.20 € à 214 867.80 € TTC.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

8- Marché de travaux RD 186 –avenant au lot 1 voirie

Suite à l'approbation de l'avenant n°1 au lot 2, il est proposé d'approuver l'avenant n°1 au lot 1 afin d'y ajouter les travaux sur le réseau pluvial pour un montant de 55 382.40 € TTC portant le montant du marché sur le lot 1 de 191 462.16 € à 246 844.56 € TTC.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

9- Cession de parcelle au profit de la Commune à titre gratuit

Lors de la vente de terres appartenant à M. ETIENNE Yves au profit de la Cie du Bas Rhône Languedoc (BRL), il a été convenu de la cession à titre gratuit au profit de la Commune de Moussac de la parcelle cadastrée B377 d'une superficie de 131 m².

Afin de régulariser cette cession par acte notarié, il est proposé d'accepter cette cession de parcelle à titre gratuit.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

10- Convention de mise à disposition d'un Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) de la Commune de Vézénobres pour intervenir en milieu scolaire

Suite à la dissolution du SIVU de la Gardonnenque, la Commune de Vézénobres a repris dans ses effectifs un ETAPS provenant du SIVU. Celui-ci intervenait auparavant en milieu scolaire auprès des communes adhérentes au SIVU. Aujourd'hui, la Commune de Vézénobres propose la mise à disposition de cet agent via une convention à signer.

Les missions sont définies comme suit : Encadrer et animer une et/ou plusieurs activités physiques et sportives en milieu scolaire.

En concertation avec la directrice de l'école, un planning d'intervention auprès de l'école de Moussac a été établi et sera annexée à ladite convention pour la période du 05 mars au 7 juillet 2018. Il couvre 15 interventions en demi-journée ainsi que deux rencontres sportives dont les dates et lieux restent à définir.

Le coût de ces interventions s'établi à 90 € la demi-journée.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

11- Insonorisation de la cantine scolaire : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire rappelle les besoins d'aménagement de la cantine scolaire afin de diminuer les nuisances sonores. Une étude en ce sens a été rendue par une acousticienne. Sa proposition d'insonorisation s'élève à 11 268,00 € HT soit 13 521.60 € TTC.

Il propose d'accepter le devis de ADELIE Agencement pour un montant TTC de 13 521.60 € TTC.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

12- Stade de Football : remise en état du système d'arrosage

Monsieur le Maire rappelle les besoins de réhabiliter le système d'irrigation du terrain de football ; Il propose d'accepter le devis présenté par Les Jardins de la Calmette pour un montant 2 646.00 € TTC

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

13- <u>Vente container ordures Ménagères : création d'une régie de recettes</u>

La vente des containers d'ordures ménagères nécessite la création d'une régie de recette afin de permettre l'encaissement de ces derniers en espèces. La trésorerie de Saint-Chaptes ayant donné son accord, il est proposé de créer une régie de recettes ordures ménagères ; Un régisseur titulaire et suppléant seront désignés par voie d'arrêté ; une indemnisation de 110 € annuelle sera attribuée au régisseur titulaire.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

14- <u>Ressources Humaines : vote des ratios pour les avancements de grade</u>

Par délibération du 28 avril 2015, le Conseil Municipal fixait le ratio d'avancement de grade pour deux agents.

Le ratio promu/promouvable est le pourcentage appliqué au nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade à une date donnée par l'assemblée délibérante.

Il est proposé de mettre à jour cette délibération compte tenu des mouvements de personnel, des évolutions de carrière, etc…

Le taux était fixait à 100 %.

Il est proposé de maintenir ce taux à 100% et de préciser les cadres d'emploi concernés :

- Agents des catégories C et B des filières administrative, technique et animation.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

15- <u>Installations de plaques signalétiques sur la Commune</u>

Il est proposé d'installer sur le territoire de la Commune des plaques signalétiques. Une part d'investissement (poteaux et plaques des bâtiments municipaux) serait à la charge de la Commune. Les commerçantes, artisans, et/ou autres professions libérales auront la possibilité de commander auprès de la Mairie des plaques signalétiques. Ces commandes seront prises en charge par la Commune en dépenses de fonctionnement puis remboursées par chaque professionnel selon convention à signer avec chacun.

L'investissement est estimé à 10 000 € prévu au BP 2018 au 2152.

Les dépenses de fonctionnement ainsi que les recettes (correspondants aux remboursements) s'élèveraient à 15 000€ et sont prévues au BP 2018 respectivement aux comptes 60633 et 70878.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces dépenses et à signer les conventions d'engagement à remboursement auprès des commerçants et professionnels de la Commune concernés.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

16- <u>Rémunération des agents recenseurs</u>

Trois agents recenseurs ont été désignés pour effectuer les missions de recensement de la population sur la période du 18 Janvier au 17 Février 2018.

La commune percevra une dotation forfaitaire de recensement d'un montant de 2 580 €

Il est proposé de répartir cette somme entre ses trois agents recenseurs sous forme de vacation. La rémunération revenant à chaque agent recenseur sera fixée par arrêté du Maire et sera fonction du travail fourni.

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

17- <u>Vote du taux des taxes locales 2018</u>

Monsieur le Maire indique que l'état 1259 notifiant les bases d'imposition prévisionnelles vient d'être notifié en Mairie. L'équilibre budgétaire étant assuré, il propose de maintenir le taux des taxes comme fixé l'année précédente.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation : 12.32
Taxe foncière : 15.89
Taxe foncière sur le non bâti : 53.19

Vote Pour : 14 (10 + 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

18- <u>Questions diverses</u>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.